

Assemblée municipale du 16 décembre 2024

Salle des fêtes - 20:00

Ayants droit présents : 117 citoyennes et 78 citoyens, soit 39 ayants droit au vote.

Scrutateur droite : Mme Sandra Merino / Scrutateur gauche : M. Walter Läderach

Mme Séverine Mercato et Irène Verfailli ont oublié leur carte de légitimation et le Président sollicite les ayants droit si elles peuvent tout de même prendre part aux décisions. Cette demande est acceptée à une très large majorité, sans avis contraire.

Il est exactement 20h00 lorsque le Président de l'Assemblée municipale déclare la séance ouverte. Il constate que la convocation à participer à cette Assemblée municipale a été publiée dans la feuille officielle No 42 du 13 novembre 2024, à l'attention des ayants droit, selon les prescriptions communales (Art 30 du Règlement d'organisation, soit 30 jours avant pour la publication et 7 jours avant pour la distribution des cartes d'électeur). Un correctif d'ordre administratif concernant une terminologie utilisée pour la votation des taxes, ainsi que le choix de l'organe de révision a été publié le 27 novembre 2024.

L'ordre du jour tel que publié n'étant pas contesté, le Président déclare l'Assemblée municipale légalement constituée.

Participants : Daniel Buchser (Maire), Yves Röthlisberger 3 (Vice-maire), Pascale Beucler (Conseillère municipale), Marc Voiblet 2 (Conseiller municipal), Ervin Grünenwald (Conseiller municipal), Jean-Michel Hirschi 2 (Conseiller municipal), Marc-André Léchat (Secrétaire municipal)

01.0321.0001 Ordre du jour

1. Voter un crédit d'engagement de CHF 370'000.00 pour la réfection de la rue et du pont de la Birse au niveau de la Fiose
2. Accepter une dépense périodique de CHF 18'000.00/année pour l'installation d'un système informatique de détection de fuites sur notre réseau d'eau, renouvelable par période de 5 ans
3. Voter un crédit d'engagement de CHF 200'000.00 pour l'instauration d'une limitation à 30km/h sur tout le territoire communal
4. Approuver le nouveau règlement concernant le fonds spécial relatif au fonds en faveur de l'attractivité de Reconvilier
5. Budget 2025 ; fixer la quotité et la taxe immobilière
6. Nommer l'organe de révision des comptes
7. Divers et imprévus

Décision : Information

04.0601.0001 Point 1 : Voter un crédit d'engagement de CHF 370'000.00 pour la réfection de la rue et du pont de la Birse au niveau de la Fiose

Il faut savoir que ce concept de réfection concerne principalement le pont et les canalisations, ainsi que de préserver cet emplacement des crues tricentenaires. À savoir également que les travaux prévoient la rénovation des conduites et canalisations depuis la Rue du Bruye.

Décision : Point accepté à l'unanimité.

04.1031.0001 Point 2 : Voter un crédit d'engagement périodique de CHF 18'000.00 pour l'installation d'un système informatique de détection de fuites sur notre réseau d'eau

Il s'agit d'un système informatique de détection des fuites d'eau. En quelques mots, les éléments pertinents de ce produit sont :

- Optimiser la gestion des fuites d'eau, d'en minimiser les pertes, ainsi que les coûts
- Détection des petites fuites qui ne sont pas ou peu détectables aujourd'hui
- Diminution de la perte d'eau d'environ 10%
- 75 capteurs placés à l'intérieur des capes de routes, analysent le réseau d'eau de manière discontinue, toutefois de manière plus efficace durant la nuit et transmettent les informations dans une base de données, consultables en temps réel.

Dans le cadre de la planification du personnel, nous estimons que ce système sera également d'une utilité importante au moment du départ en retraite de notre fontainier actuel, d'ici à 2027.

Questions :

[REDACTED] : Est-ce que les 75 capteurs peuvent être déplacés ?

JPH : Ils sont fixes pour plusieurs raisons. Les capteurs sont posés en fonction de la longueur des tuyaux et leur matière. Si les capteurs sont déplacés, il faut tout reparamétrer.

[REDACTED] : Sur la base de ses connaissances et s'il estime que le système proposé ne doit pas être remis en question, le principe de la location ne doit pas être privilégié. Il serait plus avantageux, selon lui, de faire l'acquisition du matériel, de former le personnel pour son entretien et son utilisation. Une deuxième question serait de connaître l'état du réseau et le pourcentage de perte ou fuites.

EGR : Nous estimons à quelque 15% de perte d'eau.

[REDACTED] : Mentionne que dès lors nous pouvons considérer que notre réseau d'eau est en bon état.

EGR : Le principe de location est important pour toutes les mises à jour et pour l'hébergement des données. Nous avons demandé une offre pour connaître le prix d'achat du matériel et il faut compter CHF 180'000.00. D'ajouter également que la location permet aussi d'être plus proche des normes actuelles.

[REDACTED] : Cette information n'est pas satisfaisante surtout que nous pouvons considérer qu'en 10 ans d'utilisation, nous pouvons couvrir les frais et amortir l'installation.

DBU : Nous en avons débattu au sein du Conseil municipal et nous avons explicitement

demandé une offre d'achat, pour avoir un comparatif concret. En raison de la réponse reçue, les membres de l'Exécutif ont estimé qu'il n'était pas judicieux de privilégier l'achat du matériel et c'est pour cette raison que nous proposons la location.

██████████ : Avons-nous une estimation du coût annuel de réparation des fuites d'eau.

EGR : Le coût de l'entretien du réseau en 2023 s'est élevé à 59'000.00.

██████████ : Est-ce que notre personnel est suffisamment formé pour réparer le matériel s'il est acheté ?

EGR : Non, nous devrions reprendre des cours et prévoir suffisamment de matériel à disposition pour l'entretien et les mises à jour.

██████████ : L'informatique est presque incontournable, mais ne serait-il pas plus évident de rénover le réseau de manière plus systématique, avant d'envisager la location ou l'achat du système.

██████████ : Nous avons 18 km de conduites et nous avons investi passablement dans le renouvellement des installations.

EGR : Depuis des années, nous investissons de manière importante dans l'ensemble du réseau. À savoir que la conduite de la Fiose, que nous allons rénover, est une des plus vieilles conduites du village.

Décision : Proposition n°1 : Acheter le système informatique pour un montant de CHF 180'000.00. Refusée à une très large majorité, avec 3 avis favorables et aucune abstention.

Proposition n°2 : Louer le système informatique pour un montant de CHF 18'000.00/annuel, renouvelable par période de 5 ans. Point accepté à une large majorité, un avis contraire et une abstention.

07.1119.0004 Point 3 : Voter un crédit d'engagement de CHF 200'000.00 l'instauration d'une limitation à 30km/h sur tout le territoire communal

Par la voix de notre Conseillère municipale en charge de la sécurité publique, les Autorités ont souhaité présenter un projet visant à instaurer une zone de circulation à 30 km/h sur l'ensemble du réseau routier de la commune. Ce projet présente plusieurs avantages et bénéfices notables, tant sur le plan de la sécurité que de l'environnement, ainsi que des mesures d'amélioration pour la qualité de vie des habitants.

Tout d'abord, l'une des priorités de ce projet est de renforcer la sécurité routière. En réduisant la vitesse de circulation à 30 km/h, le projet vise à diminuer les risques d'accident et à protéger les usagers les plus vulnérables, notamment les piétons, les cyclistes et les enfants. Cette limitation de vitesse favorise une circulation plus calme et plus sécurisée pour tous.

Il est également important de souligner que le projet ne se limite pas à la simple restriction

de vitesse. Il propose une série de mesures complémentaires d'amélioration du réseau routier de la commune. Parmi celles-ci, on retrouve la clarification de certains carrefours, la sécurisation des cheminements piétonniers, ainsi que la suppression de problèmes de visibilité sur plusieurs points du réseau. Ces mesures visent à rendre les déplacements plus sûrs et plus fluides pour l'ensemble des usagers.

Le coût total estimé pour la mise en place de cette zone de circulation à 30 km/h est d'environ CHF 200'000, ce montant étant inscrit au budget. Ce financement permettra d'assurer la réalisation des travaux nécessaires pour améliorer la sécurité routière et la qualité de vie des habitants. Cela étant, le projet présenté lors de la séance publique du 24 octobre 2024 n'est pas figé dans le marbre et nous allons tester les variantes proposées pour fédérer autour du concept global.

En conclusion, le projet présente une approche globale et durable pour améliorer la sécurité routière, réduire les nuisances et améliorer les conditions de circulation dans la commune. Son adoption permettrait de concilier sécurité, respect de l'environnement et prise en compte des besoins spécifiques de la population locale.

Questions :

██████████ : Nous sommes dans un village avec des personnes âgées et vers la Rue du Bruye, il faut savoir que les automobilistes roulent tout de même très vite.

FTO : Grâce à notre radar pédagogique, nous avons pu constater dans les données statistiques qu'un chauffard est passé à près de 80km/h dans cette zone.

██████████ : Sans avoir participé à la séance d'information, il aimerait savoir si une rumeur est vraie, à savoir que la route qui mène à la Wertberg devrait également passer à 30km/h ? Si tel est le cas, il s'y opposerait. Du moins pour cette partie-là, pas pour le reste de la proposition. Nous devons être pragmatiques et ne pas envisager la mesure pour l'ensemble des routes et faire des exceptions pour la route de Saules ou du Moulin ou une limite à 40km/h devrait être suffisante.

PBE : Précise que le 30 km/h ne sera mis en place que jusqu'à la Salle des fêtes. Sachant d'autant plus que la route appartient à la Bourgeoisie, la Municipalité n'envisage pas de mesure plus loin. Par contre le panneau 30 km/h actuel devra faire l'objet d'une vérification.

██████████ : Concernant le passage pour piéton vers la Boillat est-il prévu de le supprimer ?

PBE : En principe, dès le passage à 30 Km/h il n'y a plus de passage pour piétons.

FTO : Le BPA est assez présent pour contrôler.

██████████ : Toute la Rue de la Cure devrait être en sens unique et à la montée, est-ce exact ? C'est-à-dire que tous les automobilistes qui passent vers l'école devront passer par la Route de Saules ou faire le tour du Champ de foire. Ce qui n'est pas pratique pour les camions.

PBE : Oui, effectivement. Ceci étant dit, nous devons tester toutes les modifications

structurelles, avec différents genres de véhicules, pour éviter tous les désagréments futurs, autant pour les camions, que pour les véhicules agricoles.

██████████ : Ne pourrions nous pas envisager au moins que pour la rue de Bel-Air nous pourrions passer par le bas ?

PBE : Le projet proposé ne le prévoit pas.

██████████ : Comment allons-nous gérer la problématique du trafic vers les écoles, lors de fortes chutes de neige.

PBE : Nous envisageons, dans une deuxième phase, pouvoir proposer un dépose-minute vers le parc Grock. Un chemin des écoliers existe déjà par là.

██████████ : Les dos d'âne sont bien pensés, mais certains véhicules vont en marche arrière dans les sens interdits. Est-ce vraiment utile de vouloir prévoir une modification de la signalétique, alors qu'aujourd'hui rien n'est respecté.

PBE : Toutes les modifications proposées sont prévues et envisagées pour limiter les désagréments liés au manque de respect des prescriptions routières.

██████████ : Priorité de droite, Rue de Boron et de Rue de Bel-Air, prévoyons-nous de mettre un aménagement pour limiter les risques d'accident ?

PBE : Ce n'est pas prévu dans le projet, mais nous allons étudier votre proposition.

██████████ : Le sens unique sera-t-il respecté par les adolescents ?

PBE : Effectivement, mais il est évident que nous ne pourrions pas donner à boire à un âne qui n'a pas soif. Celui qui ne voudra pas accepter les nouvelles restrictions sera toujours dans la défiance et hors la loi.

██████████ : Est-ce que la Rue principale sera à 30 km/h également ?

PBE : Les routes cantonales que sont la Grand Rue et la Route de Saules ne sont pas concernées par le projet.

██████████ : Le stop de la Rue du Bruye sera-t-il vraiment supprimé ? Un souvenir morbide me laisse à penser que ce n'est pas une bonne idée.

PBE : Oui, la priorité de droite obligeant ainsi les conducteurs venant de la route de Chaindon à ralentir à l'approche du carrefour, sécurisant ainsi la sortie des immeubles des Marronniers.

██████████ : Il y a eu 5 accidents à Reconvilier depuis 10 ans (sur la base des statistiques cantonales) et pour la plupart, en dehors du réseau routier communal. Se pose donc la question de l'utilité d'une telle mesure. La responsabilité des automobilistes est engagée, car selon une décision du Tribunal fédéral, de rouler à 40km/h dans une zone à 50, alors que la situation et les conditions ne le permettent pas, peut également être considéré comme une infraction et punit par la loi.

PBE : Le développement démographique de Reconvilier fait que nous faisons face à une augmentation du nombre de familles et par voie de conséquence, du nombre d'enfants. Il s'agit de s'assurer des bonnes conditions de sécurité et de préserver les chemins piétonnisés.

██████████ : Pourquoi ne pas réhabiliter des patrouilles scolaires.

PBE : Ce n'est plus autorisé par le Bureau de Prévention des Accidents et la Police cantonale. La municipalité a également fait des appels et des publications de recherches de personnel, mais sans succès.

██████████ : Ne sommes-nous pas en train de céder à une mode. Nous avons peu d'accidents à Reconvilier. Les CHF 200'000.00 ne sont-ils pas excessif pour ces travaux et ne vaudrait-il pas mieux les investir pour engager des personnes pour faire la circulation ?

██████████ Quand nous montons au Champ de foire, il y a un chemin du côté ouest et est-il vrai que la bourgeoisie refuse de voir le même chemin du côté Est. Il paraîtrait même que la proposition serait de démonter le mur de la Cure, qui devrait être sacrifié au bénéfice d'un petit chemin.

██████████ : S'exprime au nom de la Bourgeoisie de Reconvilier ; La mise à disposition du terrain pour le chemin Ouest est considérée par tout le monde comme satisfaisante. Le bâtiment de la petite enfance étant prévu de l'autre côté de la route du champ de foire. C'est donc pour cette raison que la bourgeoisie renonce à mettre à disposition ce terrain à l'Est.

██████████ : Nous avons été quelques-uns à vouloir une généralisation du 30 km/h dans le village et après quelques péripéties, nous avons pu avoir l'aval des Autorités pour créer et proposer ce projet, même s'il ne correspond pas dans tous ces aspects au concept désiré au départ. La multitude de changements de limitations de vitesse ne permet pas une circulation sereine et nous devons avoir une harmonisation des limitations sur le territoire communal. Il semble être disproportionné de vouloir débattre des détails et nous devrions nous concentrer sur l'essentiel.

██████████ : Tous les automobilistes ne sont pas des irresponsables, certaines zones ne permettent tout simplement pas de rouler à grande vitesse. De plus nous ne pourrions pas éviter les chauffards. Je ne suis pas contre le principe de sécuriser les carrefours et les alentours des écoles.

PBE : A vous de savoir qu'est-ce que veut dire la sécurité et dans quelle mesure la sécurité peut passer en priorité.

Décision : Accepté à une courte majorité ; 61 personnes favorables, 50 refus et 14 abstentions.

En raison d'une erreur dans le compte des voix, plus de votant que d'ayants droit, un deuxième vote est nécessaire.

Le bulletin secret est demandé et refusé à une très large majorité, contre 7 voix favorables.

Deuxième vote :

Accepté à une courte majorité, 54 personnes favorables, 50 refus et 12 abstentions.

08.0025.0001 Point 4 : Approuver le nouveau règlement concernant le fonds spécial relatif au fonds en faveur de l'attractivité de Reconvilier

Il n'aura échappé à personne que si l'on traverse notre village sur la route principale, on ne reste pas en admiration devant la beauté de notre localité. L'image est heureusement toute différente si l'on prend le temps de parcourir les quartiers qui, à quelques exceptions près, présentent un visage beaucoup plus souriant. Devant ce fait, le conseil municipal a jugé bon de créer un fonds spécial en faveur de l'attractivité de notre commune.

Dans le cadre de tous les travaux réalisés par notre administration, le conseil municipal tente à chaque fois d'ajouter une touche esthétique, preuve en est, le jardin public proche de la gare. Il nous semble judicieux d'associer la population de notre commune à ces efforts et nous sommes persuadés que des idées et des initiatives peuvent également émaner des citoyennes et des citoyens.

Si des projets améliorant l'infrastructure, les services, ou l'animation culturelle du village, renforçant ainsi la qualité de vie des habitants et l'image de notre commune sont amenés par des habitants, alors l'exécutif pourra disposer d'un fonds permettant d'apporter un soutien financier à ces projets. Nous accorderons également une importance particulière aux initiatives écologiques et de transition énergétique, contribuant à un avenir durable pour la commune.

Le soutien financier sous forme de prêts sans intérêts est un atout pour encourager l'innovation et le développement économique local, assurant un impact positif à long terme pour tous.

Cet article décrit le panel des bénéficiaires de ce fonds, qui doivent être résidents ou avoir leur siège social à Reconvilier et qui pourront amener des projets qui seront analysés en vue de l'obtention d'un don ou d'un prêt sans intérêts. Des critères d'évaluation ont été définis et seront mesurés au regard de chaque demande qui nous parviendra. Le financement maximum accordé sera de CHF 10'000 par requérant, par projet, par année et par nature. Le conseil municipal pourra attribuer un montant plus conséquent pour des projets dont la nature permettrait une valorisation du patrimoine bâti de manière conséquente ou dont l'impact, visuel, environnemental ou écologique serait déterminant. Les compétences du conseil sont limitées par les articles 5 et 12 du règlement d'organisation. Le versement ne sera effectif qu'au terme de l'évaluation finale.

Le suivi des dossiers sera strict et assorti de visites d'évaluation ainsi que de rapports d'avancement. Des sanctions pourraient être prises si le projet ne respecte pas le dossier validé. Des prêts sans intérêts pourront également être attribués par ce fonds. Dans ce cadre, le montant est limité à CHF 30'000 pour une durée maximale de 10 ans. Les critères ainsi que la procédure sont identiques au soutien financier.

La décision d'attribution sera validée par le Conseil municipal au vu des propositions faites par les commissions concernées et par la commission des finances. Le traitement des demandes sera effectué deux fois par année. L'alimentation de ce fonds sera du ressort du conseil municipal après clôture des comptes de chaque année.

Le Conseil municipal vous propose d'accepter ce nouveau règlement relatif au fonds spécial en faveur de l'attractivité de Reconvilier.

Questions :

██████████ : Avez-vous des exemples à donner pour expliciter votre proposition ? S'agit-il de pouvoir donner de l'argent à un propriétaire ? Pour embellir le village, nous pourrions en premier lieu supprimer les caravanes qui sont parquées sur le territoire.

JMH : Il ne s'agit pas uniquement de favoriser la Grand Rue, mais bien pour d'autres projets dans la commune. Apporter de l'esthétique dans le village sera également possible. Nous pouvons envisager de donner de l'argent à des entreprises ou des associations.

FTO : Il s'agit d'une initiative en faveur de l'attractivité du village.

██████████ : Le règlement est un peu vague et ne précise pas assez qui pourrait y avoir droit. Ne serait-il pas plus simple de puiser dans le crédit libre du Conseil municipal ?

JMH : Nous souhaitons établir une certaine procédure par la voie d'un règlement.

██████████ : Est-ce que c'est ; "premier arrivé et premier servi" ?

JMH : Oui, nous ne pouvons pas puiser au-delà de la capacité du fonds. La planification des travaux doit être faite en fonction du besoin.

██████████ : Nous pourrions refaire la façade du bâtiment scolaire de la halle de gymnastique.

JMH : Il s'agit d'un bâtiment communal et nous avons d'autres leviers financiers pour ce genre de rénovation.

██████████ : Dès le moment où il s'agit de pouvoir offrir des moyens et soutenir des projets innovants et en faveur de Reconvilier, il faut soutenir cette proposition qui est en soit une bonne idée.

██████████ : Comment le fonds sera-t-il alimenté ?

JMH : Sur la base du résultat des comptes annuels et en fonction des excédents de revenus. Premier versement de l'ordre de CHF 220'000.00.

██████████ : Donc nous pouvons envisager de soutenir une personne qui n'a pas d'argent et dont les bâtiments sont en délabrement.

JMH : Les propriétaires doivent habiter le village obligatoirement et nous n'avons pas une grande marge de manoeuvre.

██████████ : S'interroge sur ces propriétaires qui n'habitent pas le village et qui conservent des bâtiments comme l'ancienne Tamoil, a ce demander si nous ne pouvons pas agir. A savoir également que M. Ervin Steiner, Maire de l'époque, avait également demandé aux membres de son Exécutif, ce qui pouvait être fait pour rendre notre village plus attractif. Il faut voir cette proposition comme un soutien général.

Décision : Accepté à une grande majorité, contre 14 avis contraires et 29 absentions.

05.0111.2025 Point 5 : Budget 2025 ; fixer la quotité et la taxe immobilière

Le Président de l'Assemblée mentionne aux ayants droit que les points seront votés séparément, soit :

- Approbation de la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux de 1.97
- Approbation de la quotité d'impôt applicable à la taxe immobilière de 1,5‰
- Approbation du budget 2025

Présentation du budget 2025 :

Le Conseiller municipal en charge du dicastère des finances a le plaisir de vous présenter le budget de la commune pour l'année à venir. C'est une occasion de vous faire découvrir les grandes lignes et les priorités qui concernent notre commune d'un point de vue financier. Tout au long de l'année, le Conseil municipal et l'administration s'efforcent de maintenir le cap fixé par le budget et tiennent à jour méticuleusement l'état de situation afin d'éviter ou de corriger toute déviation.

Étant donné les remerciements et les bons échos reçus à la suite de la présentation des chiffres lors de l'exercice 2024, il a été décidé de garder le même modèle de présentation pour ce budget 2025. Je prie les personnes ici présentes qui maîtrisent sur le bout du doigt les finances communales et qui auraient peut-être voulu passer en revue tous les détails du budget de bien vouloir m'excuser. Comme d'habitude les montants seront mentionnés en se limitant aux centaines, étant donné que les montants précis au centime sont affichés sur la présentation.

Le budget global de notre commune pour 2025 est proche des CHF 14 millions 500 mille dont approximativement 50% sont couverts par des taxes, des émoluments et des encaissements. Il reste donc un solde d'environ CHF 7 millions 200 mille à couvrir par les recettes fiscales, il vous sera donc montré comment et à quelle hauteur vos impôts sont attribués aux différentes tâches qui incombent à notre administration.

Débutons donc avec la vue d'ensemble du budget. Comme vous avez pu le voir sur le feuillet annexé à votre invitation à l'Assemblée municipale et comme vous pouvez le voir sur ce schéma le budget planifié de l'exercice 2025 se solde par un excédent de charges de CHF 400'400 qui découle d'un excédent de charges de CHF 323'100 sur le compte général et d'un excédent de charges de CHF 77'300 sur les financements spéciaux.

Toujours sur des chiffres globaux, nous pouvons voir sur cette vue d'ensemble les chiffres prévus pour notre budget 2025 en comparaison avec 2024. Pour cette estimation de budget, les produits des impôts des personnes physiques sont en légère augmentation par rapport au budget de 2024 à savoir CHF 4'741'700 alors que nous avons été prudents en ce qui concerne les revenus des impôts des personnes morales à CHF 259'700 au vu de la situation économique actuelle. Les encaissements des taxes immobilières sont prévus à CHF 510'000 en augmentation par rapport à 2024 étant donné les nouvelles constructions. En ce qui concerne les investissements, nets en recul à CHF 4'538'000 en comparaison aux CHF 5'110'000 prévus en 2024, mais qui tiennent toujours compte du projet de construction de la maison de l'enfance qui tarde encore.

Si l'on entre dans le détail, le fond d'alimentation en eau présente un excédent de produits de CHF 13'600. Ce fonds est alimenté par les taxes de raccordement et ne présente pas de modifications majeures au fil des années. Il est à noter que la contribution au SESTER augmente de CHF 26'000. Le fond du traitement des eaux usées quant à lui montre un excédent de charges de CHF 51'900 dû principalement à l'augmentation de la contribution au SETE en augmentation de CHF 40'000. Nous ne prévoyons à ce stade pas d'augmentation des taxes pour combler cet excédent étant donné que ce fond dispose de suffisamment de liquidités pour l'absorber. Troisième de ces fonds spéciaux, la gestion des déchets, présente aussi un excédent de charges de CHF 39'000 qui inclut l'assainissement de l'ancienne décharge, que nous reportons d'année en année en fonction des résultats des analyses. Ce budget déficitaire inclut également l'achat et l'installation de molok supplémentaire à hauteur de CHF 20'000.

Comme il l'a été mentionné précédemment, le budget vous sera présenté de la même manière que l'année dernière et en fonction des tâches qui incombent à l'administration de notre commune et au Conseil municipal. Ces tâches sont divisées en 10 secteurs que nous allons passer en revue et nous verrons l'attribution des montants à ces secteurs et pour quelle raison ils sont attribués de cette façon. Sur les tableaux qui vont suivre, vous pourrez voir des couleurs différentes qui représentent les types de dépenses qui sont prévus dans le budget. En bleu, le droit supérieur qui concerne des montants qui, par la loi, doivent être couverts obligatoirement, comme les coûts concernant l'AVS, les allocations, les intérêts sur les prêts, etc. En jaune, les engagements obligatoires qui se réfèrent à des engagements que notre commune, par décision de l'assemblée, a pris auprès de diverses institutions, comme les services sociaux, la piscine de l'Orval, etc. En orange, les coûts obligatoires pour le fonctionnement et qui concernent des montants nécessaires au bon fonctionnement des services offerts par la commune et qui sans ces apports ne seraient pas en mesure de fonctionner. Les écoles, l'entretien des infrastructures et des routes par exemple. En rouge, les amortissements qui sont une obligation comptable qui diminue les montants liés à des crédits d'investissement décidés par l'assemblée. En vert, le crédit libre, qui est en relation avec des investissements décidés par le Conseil municipal et qui vise à améliorer les infrastructures, augmenter l'attractivité de notre commune et dont les bénéficiaires sont avant tout les citoyennes et citoyens de notre village.

L'administration générale de notre commune représente des charges de CHF 1'201'000 et de revenus de CHF 527'100 soit des coûts estimés à CHF 673'800. CHF 580'200 sont des coûts obligatoires, CHF 52'600 des engagements et CHF 41'000 des coûts libres décidés par le conseil. L'ordre et la sécurité représentent des charges de CHF 537'400 et de revenus de CHF 353'500 soit des coûts estimés à CHF 183'900. Ici tous ces coûts sont obligatoires à l'exception des CHF 3'500 prévus pour l'achat d'un radar pédagogique. La formation représente le plus gros budget pour notre commune et s'élève à des charges à hauteur de CHF 4'316'300 et de revenus de CHF 2'015'500 soit des coûts estimés à CHF 2'300'800. CHF 2'178'300 sont des coûts obligatoires, CHF 10'000 des amortissements et CHF 112'500 des coûts libres décidés par le conseil, dont la majeure partie concerne des achats de mobilier. Culture, sport et loisir représentent des charges à hauteur de CHF 797'400 et de revenus de CHF 247'700 soit des coûts estimés à CHF 549'700. CHF 217'900 sont des coûts obligatoires, CHF 160'000 des dépenses libres décidées par le conseil et CHF 171'700 des engagements pris par le législatif. La santé représente des coûts à hauteur de CHF 12'200. CHF 12'200 sont des coûts obligatoires. La sécurité sociale représente des charges à hauteur de CHF 3'303'700 et de revenus de CHF 921'900 soit des coûts estimés à CHF 2'381'800. CHF 102'000 sont des coûts obligatoires, CHF 2'199'700 du droit supérieur et CHF 80'000 des engagements obligatoires. Les transports et télécommunications représentent des charges à hauteur de CHF 951'300 et de revenus de CHF 362'200 soit des coûts estimés à CHF 589'100. CHF 120'500 sont des coûts obligatoires CHF 195'000 du droit supérieur, CHF 103'400 des amortissements et CHF 170'100 des coûts décidés par le conseil. La protection de l'environnement représente des charges à hauteur de CHF 1'632'200 et de revenus de CHF 1'509'100 soit des coûts estimés à CHF 123'100. CHF 80'000 sont des coûts obligatoires, CHF 12'000 des amortissements et CHF 35'000 du crédit libre décidé par le Conseil municipal. L'économie publique représente des charges à hauteur de CHF 310'400 et des revenus de CHF 342'600, soit des revenus de CHF 32'200. On trouve ici des revenus à hauteur de CHF 62'000 (principalement des concessions BKW) et des dépenses validées par le conseil pour CHF 20'000.

Après toutes ces dépenses, il est temps de parler un peu des revenus des impôts et des taxes qui alimentent les caisses de notre commune pour faire face à ses dépenses. La perception des impôts amène à notre commune CHF 5'641'700. Auxquels viennent s'ajouter CHF 984'400 de péréquation financière dont nous pouvons bénéficier, CHF 88'700 d'entrées diverses et CHF 123'700 de prélèvement sur la réserve. Nous pouvons donc utiliser les CHF 6'838'500 pour couvrir les dépenses nécessaires à notre fonctionnement. Les intérêts bancaires représentent CHF 94'000 et l'amortissement demandé par le canton sur le patrimoine administratif est à hauteur de CHF 285'400. Si l'on additionne les différents montants attribués, hormis le crédit libre du conseil, on constate que CHF 6'619'500 sont attribués au budget et que ce total est donc inférieur de CHF 219'000 au CHF 6'838'500 de recettes.

Les dépenses proposées dans le cadre du crédit libre du conseil nous font dépasser les recettes et nous amènent donc à cet excédent de charges du compte général à hauteur de CHF 323'200. Il faut avoir à l'esprit qu'une commune n'est pas là pour capitaliser et s'enrichir, une commune se doit d'apporter à ces citoyennes et citoyens un environnement et des

services de qualité et c'est dans ce but que le conseil municipal propose ces dépenses supplémentaires qui apportent une plus-value aux habitants. Les amortissements représentent une part importante du budget et sont liés aux investissements passés et présents. CHF 410'000 concerne des amortissements sur des investissements passés. Nous pouvons ajouter CHF 70'500 sur des investissements en cours et prévus en 2025. À savoir que les amortissements en rapport à la construction de la Maison de l'enfance ne devraient être comptabilisés qu'à partir de 2026, pour autant que les travaux soient terminés à cette date. Ce n'est qu'en 2030 que nous verrons ce montant diminuer de près de CHF 285'500 liés à l'amortissement du patrimoine administratif existant. Retenez simplement que nous serons dans une meilleure situation dès 2031 avec la fin de l'amortissement annuel de CHF 285'500 du patrimoine administratif existant.

L'excédent de charges prévu au budget 2025, s'il se confirme, sera prélevé sur notre fortune qui, de CHF 3'794'00 à fin 2024, passera à CHF 3'471'00 à fin 2025. Comme vous le voyez, nos finances peuvent assez aisément accepter ce déficit 2025. Le budget 2023 présentait également un excédent de charges et finalement c'est avec un excédent de produits important de CHF 691'000 que nous avons bouclé cet exercice.

Malgré cet excédent de charges, c'est avec plaisir que je peux vous annoncer qu'il n'est pas envisagé d'augmentation de la quotité d'impôt ni des taxes, à l'exception de la taxe des chiens, pour ce budget 2025. Et je vous propose, tout comme le Conseil municipal et la commission des finances, d'approuver ce budget 2025 ainsi que la taxe immobilière et la quotité d'impôt de notre commune.

Questions :

[REDACTED] : Des revenus provenant de la production photovoltaïque sont prévus pour la salle des fêtes de l'ordre de CHF 10'000.00 et uniquement de CHF 2'000.00 sur la Halle de tennis.

YRO : Il y a une plus grande partie qui est utilisée et comme c'est la première année, nous avons fait une estimation, qui devra être adaptée après une année complète de production électrique, ainsi que d'injection dans le réseau BKW.

[REDACTED] : Concernant le règlement des émoluments et plus précisément son article 25, mentionnant la taxe des chiens, semblent contenir une erreur. Selon ce qui est mentionné, la taxe est la même pour tous les chiens, sans différence également entre les propriétaires. Dès lors est-ce que l'augmentation du prix par chien supplémentaire est juste et dans quelle mesure cette taxe peut-elle être confirmée en l'état.

[REDACTED] : À savoir que, sur le même sujet, si un propriétaire possède une dizaine, voire plus de chien, le montant devient exorbitant.

JMH : Comme ce point n'influence, en l'état, pas la proposition de budget, nous vous proposons d'analyser le règlement, ainsi que son ordonnance et, le cas échéant, de proposer une correction, si cela est nécessaire.

[REDACTED] : Souhaite souligner que ce qui est juste doit l'être.

██████████ : Le budget des investissements n'était pas sur le site internet au moment où il a voulu consulter les documents. Il a donc dû le demander explicitement à l'administration municipale, qui lui a transmis le document souhaité par courriel. Selon lui le budget ne joue pas trop et des questions méritent d'être posées. Par exemple pour la Maison de l'enfance ; le crédit voté était de CHF 7'300'300.00 et dans le budget des investissements, cette dépense évolue à CHF 8'000'000.00, ce qui n'est pas concevable sans l'approbation des ayants droit. Dans quelle mesure les Autorités s'octroient le droit d'augmenter cet investissement en particulier.

JMH : C'est un plan d'investissement et une planification des dépenses dont le Conseil municipal estime être nécessaire. Les dépenses devront faire l'objet de votation ou d'acceptation, que ce soit par les urnes ou en Assemblée municipale. Toutefois, le plan des investissements doit être une représentation des dépenses pouvant être envisagées dans les futures années. Il s'agit donc d'une estimation pour que le budget, respectivement que notre compte de fonctionnement puisse s'approcher au mieux de la réalité. Je vous donne un exemple ; notre budget tenait compte d'un amortissement lié à l'investissement pour la mise en place d'un 30km/h généralisé. Si les ayants droit avaient refusé cette dépense, notre budget aurait été faux.

██████████ : Cette réponse lui apparaît comme étant insatisfaisante et se réserve le droit de faire opposition à l'Assemblée municipale

Décision : **Approbation de la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux de 1.97**

Accepté à une très large majorité.

Approbation de la quotité d'impôt applicable à la taxe immobilière de 1,5‰

Accepté à une très large majorité, sans avis contraire et 2 abstentions.

Approbation du budget 2025

Accepté à une très large majorité, contre 1 avis contraire et 4 abstentions.

08.0141.2025 Point 6 : Nommer l'organe de révision des comptes

Présentation : Pour ce point 6 et comme il nous l'a été demandé lors du contrôle de l'administration par la Préfecture, le législatif de notre commune est appelé à valider la nomination de l'organe de vérification des comptes chaque année.

Pour ces raisons administratives, et en mentionnant que la fiduciaire SORESA a toute la confiance des Autorités, les ayants droit de Reconvilier sont sollicités pour nommer cet organe de contrôle pour la prochaine période.

Décision : Accepté à une très large majorité, sans avis contraire et 2 abstentions.

01.0321.2024 Point 7 : Divers et imprévus

Pour rappel, les interventions doivent se faire depuis le pupitre prévu à cet effet.

De plus et selon l'article 32 du règlement d'organisation, sous le point "divers" de l'ordre du jour, toute personne jouissant du droit de vote peut demander que le Conseil municipal inscrive un objet relevant de la compétence de l'assemblée à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée.

Le Président des Assemblées municipales : donne lecture du rapport sur la protection des données.

La parole est donnée à l'Assemblée municipale.

Questions :

██████████ : S'étonne de constater que seule la Municipalité de Reconvilier s'octroie une réouverture à l'horaire habituel au 13 janvier 2025. Elle estime que l'administration n'a certainement pas plus de travail que les autres municipalités du Jura bernois et souhaite en savoir les raisons.

DBU : Seuls les guichets seront fermés et une permanence est mise en place pour toutes les questions éventuelles. Cette fermeture est prévue afin de pouvoir liquider une partie du travail d'archivage.

██████████ : Vu que nous allons rouler à 30 km/h dans Reconvilier, serait-il envisageable de réfectionner la route de Dos-la-velle ? Une augmentation du trafic a été constatée en relation au développement du quartier.

EGR : Nous en prenons bonne note.

██████████ : Pour faire suite à une interpellation lors de la dernière Assemblée municipale, souhaite savoir si la parcelle 138 a été vendue et si oui, à quel prix.

DBU : Oui, la parcelle a été vendue. Le prix avait été fixé lors de la dernière législature et n'a pas évolué, à savoir CHF 93,50/m2.

██████████ : Le service de défense cesse-t-il ces activités sur Reconvilier ? Car si la distance entre Tavannes et Reconvilier ne semble pas être un problème, il aurait été idéal de conserver un service minimum pour un engagement des ressources plus rapide.

PBE : Comme la totalité du parc de véhicules est à Tavannes, ce choix a été voulu par le CSP la Birse pour améliorer la qualité de l'engagement et une vue d'ensemble sur l'entretien. À préciser qu'il n'y a aucun changement au système de fonctionnement.

██████████ : Pour faire partie de la Commission scolaire, devons-nous obligatoirement faire partie d'un parti politique ?

DBU : Non, toutefois et comme il faut déposer une liste de 10 signatures, il faut au minimum un regroupement de citoyens.

Le Président de l'Assemblée municipale cède la parole au Maire, M. Daniel Buchser.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans quelques jours l'année 2024 aura passé et une nouvelle année commencera, avec son lot de questions, de défis, et d'incertitudes. 2024 se terminera aussi, avec pour constat, que beaucoup de belles choses se sont réalisées et que nous pouvons être reconnaissants de pouvoir vivre dans une si belle région et ce beau pays. Bien sûr, il y a aussi des questions toujours sans réponse, des projets non réalisés, parfois aussi un constat d'échec dans l'objectif que nous nous étions fixés. Mais je pense que les belles choses l'emportent largement, et que nous pouvons aller de l'avant avec confiance et de manière déterminée.

Remerciements

Au nom du Conseil municipal, je tiens à remercier chacune et chacun d'entre vous pour votre participation active à nos Assemblées municipales et à l'intérêt que vous portez à l'activité de notre commune. Même si nous ne sommes pas toujours du même avis, il est important de pouvoir s'exprimer, et avec un peu de bonne volonté et de respect l'on trouve toujours des solutions à la grande majorité de nos différents points de vue.

Il est toujours un peu délicat, quand on passe aux remerciements et que l'on énumère certaines personnes ou groupes de personnes. Je m'excuse par avance pour celles et ceux que j'oublierais.

Merci Flavio pour ta disponibilité et ton engagement pour notre commune et notre village, ainsi que pour la conduite de cette Assemblée

Je tiens à remercier mes collègues du Conseil municipal, ainsi que notre secrétaire municipal, pour leur engagement, leur loyauté et pour l'énorme travail accompli au cours de l'année qui s'achève.

Merci à Yves qui a œuvré durant 2 ans comme vice-maire, et qui termine son mandat en cette fin d'année. J'ai apprécié ta collaboration et ton travail durant cette période. Je tiens à féliciter Jean-Michel Hirschi qui vient d'être désigné pour reprendre la vice-mairie pour la fin de notre législature. Et je crois pouvoir affirmer que nous allons également pouvoir œuvrer de manière constructive pour notre beau village.

Un grand merci à tous celles et ceux qui s'engagent dans nos différentes commissions communales.

Et que serait une commune sans l'engagement de l'ensemble de son personnel. Merci au personnel de la crèche, de l'EJC ainsi qu'à l'ensemble du corps enseignant qui s'occupe avec zèle de nos enfants et petits-enfants.

Merci à tout le personnel qui s'occupe de l'entretien de nos bâtiments et infrastructures tout au long de l'année. Merci au personnel de la voirie, qui entretient nos jardins publics, déblaie et nettoie nos routes et autres infrastructures, et qui embellit aussi notre village durant la belle saison avec de belles fleurs et actuellement avec l'installation de belles lumières le long de la route principale. Un grand merci aussi à l'ensemble de notre personnel de l'administration qui s'engage à fond dans les tâches qui lui sont confiées.

Merci à tous celles et ceux qui participent aux fenêtres de l'Avent, mais aussi toutes les autres personnes, sociétés et entreprises qui se sont investies pour embellir notre village durant cette période de l'Avent. Toutes ces lumières apportent de l'espoir en cette période de l'Avent, dans un monde particulièrement agité. Ce temps de l'Avent et toutes ces lumières sont synonymes d'un message de paix, et c'est ce qu'est véritablement Noël.

À vous tous, ainsi qu'à vos familles, je vous souhaite de Joyeuses fêtes de Noël, mes vœux les

meilleurs pour la nouvelle année, et une bonne santé.

Merci encore une fois pour votre présence ce soir, ainsi qu'à Nancy qui nous a préparé l'apéro qui vous sera servi tout à l'heure et auquel vous êtes toutes et tous cordialement invités à participer. Santé, bonne fin de soirée, Joyeuses fêtes et bonne rentrée chez vous.

La parole n'étant plus demandée, le Président des Assemblées remercie l'ensemble des ayants droit présents.

Fin de notre Assemblée municipale du 16 décembre 2024.

Décision : Aucune, information.

La séance est levée. Il est 22:25.

Au nom de l'Assemblée municipale

F. Torti	M.-A. Léchet
Président	Secrétaire